

blir une liaison. Nous avons deux alternatives, dont l'une est d'établir une liaison entre Cherrywood et Pickering...

L'hon. M. GRAHAM: Quelle est la distance?

M. HENRY: Une distance d'environ 4 milles, non, 3½ milles. Puis il faudra électrifier l'ancien Canadian-Northern entre Cherrywood et le Don. C'est le premier plan.

M. HARRIS: Quand vous dites le Don, vous voulez dire la station Don?

M. HENRY: Oui. (A M. Brown) Quel est le nom de la station à cet endroit?

M. BROWN: Rue Queen?

M. HARRIS: Riverdale.

M. BROWN: Riverdale.

M. HARRIS: Je regrette, monsieur Henry, mais je ne comprends pas. Vous dites "Riverdale"? Mais comment vous rendez-vous à Riverdale?

M. HENRY: En suivant la ligne de l'ancien—non, ce n'est pas à Riverdale. C'est sur une autre ligne. (A M. Brown) Quelle est l'autre station du Canadian-Northern qu'il y a en cet endroit, est-elle réellement la station de la rue Queen?

M. HARRIS: La station Don est sur la rue Queen.

M. HENRY: On avait l'intention d'établir un arrêt à la rue Bloor et un autre à la rue Queen.

L'hon. M. GRAHAM: Cette ligne de l'est de Toronto est-elle passée au gouvernement avec les lignes du Canadian-Northern?

M. HENRY: Non.

L'hon. M. GRAHAM: Comment le gouvernement l'a-t-il acquise?

M. HENRY: Cette compagnie ne formait pas partie du nombre des compagnies comprises dans le réseau du Canadian-Northern lorsque le gouvernement a pris ce réseau, mais elle a été acquise par le Canadian-Northern en vertu de l'arrêté en conseil n° 2331 en date du 23 septembre 1918. Les actions du Toronto Eastern ont été transférées au Canadian-Northern le 27 septembre 1918. C'est de cette manière que le contrôle de la compagnie est passé au Canadian-Northern et au gouvernement canadien.

M. JELLIFF: Combien de lignes avez-vous en cet endroit?

M. HENRY: Nous en avons actuellement trois.

M. JELLIFF: Vous avez le Grand-Tronc à deux voies...

M. HENRY: Puis le Toronto-Eastern et l'ancien Canadian-Northern.

M. JELLIFF: Le Pacifique-Canadien est-il là aussi?

M. HENRY: Le Pacifique-Canadien a deux voies. Celles que j'ai mentionnées sont les trois qui nous appartiennent.

M. JELLIFF: Quelle est l'étendue du district traversé par ces lignes?

M. HENRY: Le Canadian-Northern est à environ 6 milles de la rive du lac. Je suppose que le Pacifique-Canadien est à une autre distance de 5 ou 6 milles, c'est-à-dire sa voie est la plus au nord, cela ferait une largeur de 12 milles en tout.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Henry, exploitez-vous encore la ligne du Canadian-Northern allant de Toronto vers l'est et le Grand-Tronc allant aussi dans le même sens, et dans ce cas pourquoi? N'est-ce pas là une exploitation doublée inutilement?

M. HENRY: Nous avons un service quotidien pour les voyageurs en été, mais en hiver nous avons un service mixte trois fois par semaine.

L'hon. M. GRAHAM: Sur le Canadian-Northern?

[M. Henry.]